

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 24 juillet 1964

Trente-septième session

à 15 h 25

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Page

Points 5 et 4 de l'ordre du jour:

Tendances économiques mondiales (*suite*)Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (*fin*)Débat général (*fin*) 121*Président:* Sir Ronald WALKER (Australie).*Présents:*

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Mexique, République arabe unie, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Bulgarie, Canada, Finlande, Hongrie, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Philippines, Pologne, République centrafricaine, Roumanie, Suède, Uruguay.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINTS 5 ET 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Tendances économiques mondiales (E/3902 et Add.1 à 4; E/CN.12/696 et Add.1 et 2; E/CN.14/239; E/ECE/535) (*suite*)

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (E/3856, E/3932; E/CONF.46/139) (*fin*)

DÉBAT GÉNÉRAL (*fin*)

1. Le PRÉSIDENT annonce qu'à la suite des consultations officieuses qui ont eu lieu depuis la 1330^e séance, un projet de résolution révisé (E/L.1056/Rev.1) sur le point 4 de l'ordre du jour a été soumis au Conseil. Il invite l'un des auteurs à présenter ce texte.

2. M. LEKIC (Yougoslavie) déclare que, grâce à l'esprit de coopération des représentants des pays en voie de développement et à leurs efforts suivis pour réaliser le maximum d'accord sur un projet de résolution concernant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il a été possible de mettre au point un texte qui a pour auteurs tous les membres du Conseil et qui est appuyé par tous les membres des comités de session. Il faut féliciter les pays industrialisés et les pays socialistes des efforts qu'ils ont faits pour parvenir à l'unanimité. M. Lekic espère que l'adoption du projet de résolution révisé facilitera la tâche du Conseil.

3. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar) rappelle qu'il a exposé à la 1318^e séance le point de vue de son gouvernement sur la question de l'activité économique générale, dans la mesure où l'on peut en juger d'après les rapports des quatre commissions économiques régionales. On ne saurait dire, bien entendu, que ces rapports ni les débats qui ont eu lieu à leur sujet aient permis de dresser un bilan complet de l'activité économique internationale; cependant, considérés ensemble, ces rapports présentent un tableau général de la situation économique des parties du monde dont ils traitent. M. Waldron-Ramsey se contentera de faire des observations préliminaires touchant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

4. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a marqué la fin d'une époque de la coopération internationale et le début d'une ère nouvelle d'action de l'ONU dans les domaines du commerce et du développement. La Conférence a repris le débat là où l'avait laissé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, tenue à La Havane en 1947-1948. Le fait même que l'on ait pu convoquer la Conférence a marqué une victoire pour ce que le Secrétaire général de la Conférence a appelé les idées novices des pays peu développés, car, lorsque la proposition de convoquer une conférence a été lancée pour la première fois, elle s'est heurtée à l'hostilité calculée de certains Etats Membres industrialisés. La Conférence sur les problèmes du développement économique, tenue au Caire en 1962, avait pourtant démontré les faiblesses et le danger, pour la communauté internationale, de la structure irrationnelle du commerce mondial et ses effets négatifs sur le

développement des pays peu avancés. La Déclaration du Caire des pays en voie de développement, par laquelle les Etats signataires se prononçaient énergiquement pour la prompt convocation d'une conférence internationale sur le commerce et le développement, a été accueillie chaleureusement par l'immense majorité des Etats Membres de l'ONU, qui ont voté la résolution 1820 (XXVII) de l'Assemblée générale; elle a servi de base à la Déclaration commune des pays en voie de développement qui a été incorporée dans la résolution 1897 (XVIII) de l'Assemblée générale. Par la suite, les déclarations de Brasilia, d'Alta Gracia, d'Addis-Abéba, de Niamey, de Téhéran et de Manille ont préparé le terrain pour la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

5. Plus importante encore que la convocation de la Conférence ont été la détermination et l'objectivité dont les 120 nations ont fait preuve lorsqu'elles ont soumis à une analyse approfondie et incisive la structure actuelle du commerce mondial et les organismes et institutions des Nations Unies. La Conférence a conclu que la structure du commerce mondial est anachronique et joue inévitablement au détriment des pays en voie de développement: les termes de l'échange sont inéquitables, et un écart énorme sépare les nations riches des pays pauvres. La Conférence a démontré également que les divers organes et institutions des Nations Unies, tels qu'ils sont actuellement constitués et orientés, sont incapables de promouvoir les politiques du commerce et du développement et l'expansion nécessaire au progrès universel dont le monde a besoin en 1964 et, en particulier, incapables de promouvoir les échanges commerciaux en vue du développement. Il est évident que la structure classique, coloniale et néo-coloniale du commerce international ne saurait subsister et que le Conseil a échoué dans sa mission, surtout parce qu'il n'est pas véritablement représentatif des 112 Etats Membres de l'ONU et ne traduit pas le caractère universel des échanges commerciaux. Fermer les yeux en 1964 sur le marché de consommation et de production que représentent les 700 millions d'habitants de la République populaire de Chine est, sans le moindre doute, peu réaliste. Le Conseil a échoué dans l'accomplissement de ses tâches véritables parce que sa politique et celle de ses organes subsidiaires restent dans la ligne de la philosophie et de la jurisprudence qui lui ont donné naissance en 1946, époque où le monde était totalement différent. Le Conseil n'est plus en mesure de coordonner efficacement les travaux des divers organes et institutions qui exercent leurs activités dans les domaines économique et social. Il est donc nécessaire qu'il y ait une Conférence permanente du commerce et du développement, dont le statut soit parallèle à celui du Conseil et qui déchargerait le Conseil de ses fonctions de coordination dans les domaines du commerce et du développement. Certains doutent même que le Conseil ait jamais reçu mandat de coordonner les activités en matière de commerce et de développement, car nulle part dans la Charte ne sont employés les mots « commerce et développement ». Le nouvel organe devra manifestement avoir les pouvoirs nécessaires pour coordonner celles des activités des autres institutions qui ont trait au commerce et au développement.

6. La délégation de la République-Unie est d'accord sans réserve avec le Secrétaire général pour estimer que, si le Conseil ne procède pas à cette session à la réévaluation de sa mission, de son mandat, de son fonctionnement et de son efficacité, il aura peut-être manqué une occasion unique de profiter de ce nouvel élan et de consolider toute la structure des Nations Unies. La Conférence a présenté toutes ses recommandations et décisions à l'Assemblée générale, seul organe qui, de l'avis de la délégation de la République-Unie, soit pleinement compétent pour s'en occuper. L'Assemblée générale seule a la compétence voulue pour élargir, amender ou modifier les conclusions et les recommandations qui lui sont soumises par les 120 Etats qui ont participé à la Conférence. A cet égard, le représentant du Royaume-Uni a induit en erreur le Conseil, peut-être par inadvertance, lorsqu'il a affirmé que le Conseil avait le pouvoir d'élargir ou de modifier les recommandations de la Conférence, s'il le jugeait nécessaire.

7. La délégation de la République-Unie approuve le Secrétaire général qui a dit (1320^e séance) que les tensions entre le Nord et le Sud sont fondamentalement aussi graves que les tensions entre l'Est et l'Ouest. Comme lui, elle accueille avec satisfaction la naissance du groupe des 77 pays qui, à la Conférence, a manifesté sa force et sa cohésion dans l'arène où s'affrontent le Nord et le Sud. Elle a vu se forger une solidarité durable au sein de ce groupe. Les quatre derniers jours de la Conférence ont mis à rude épreuve la loyauté des membres du groupe et les fondements mêmes de leur solidarité, mais la délégation de la République-Unie est heureuse de rappeler que le groupe des 77 pays a résisté vigoureusement aux assauts les plus violents et est sorti de l'épreuve avec sa personnalité propre et bien marquée. Une nouvelle dimension est apparue dans les relations diplomatiques internationales.

8. Sur les instructions de son gouvernement, la délégation de la République-Unie avait préparé une déclaration très différente de ton et de nature de celle que M. Waldrow-Ramsey fait actuellement. Mais, le représentant des Etats-Unis d'Amérique ayant exhorté ceux qui aspirent à un ordre nouveau et rationnel dans les relations internationales à se grouper en une « confrérie des impatients », elle renonce à faire cette déclaration et elle se bornera à formuler quelques observations préliminaires sur la recommandation de la Conférence concernant le nouveau mécanisme que l'on projette de créer. Etant donné qu'elle considère que le Conseil n'a pas qualité pour examiner quant au fond les recommandations de la Conférence, elle exposera ses vues à ce sujet de manière détaillée à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

9. La délégation de la République-Unie considère que la Conférence a eu raison de recommander à l'Assemblée générale la création, en vertu de l'Article 22 de la Charte des Nations Unies, d'une Conférence périodique sur le commerce et le développement (voir E/CONF.46/139, annexe A.V.1). Elle se félicite de la recommandation de créer un Conseil du commerce et du développement, organe exécutif de la Conférence. Elle aurait préféré que la future Conférence et le futur Conseil se conforment plus

fidèlement aux cinq critères qui ont été énoncés à la seconde session du Comité préparatoire et acceptés par la Conférence elle-même. Elle aurait voulu, par exemple, que la participation à la Conférence périodique fût plus universelle. Il est vrai que cette Conférence sera établie par l'Assemblée générale en tant qu'organe indépendant, ayant même statut et même rang que le Conseil économique et social et faisant rapport directement à l'Assemblée générale, mais la délégation de la République-Unie aurait préféré que la Conférence soit clairement et expressément chargée de coordonner et de diriger celles des activités des autres organes de l'ONU qui intéressent le commerce et le développement. M. Waldron-Ramsey espère que l'Assemblée générale corrigera ces imperfections.

10. Toutefois, c'est la recommandation concernant la création d'un comité spécial chargé d'élaborer des propositions de procédure qui présente le plus de difficultés. Le principe traditionnel de la souveraineté et de l'égalité des Etats exige que tous les Etats, petits ou grands, aient le même droit de vote dans les affaires internationales. La Charte des Nations Unies précise clairement au paragraphe 1 de l'Article 18 et au paragraphe 1 de l'Article 67 que chaque Etat Membre dispose d'une voix à l'Assemblée générale et dans tous les organes créés par elle. Bien plus, aucune procédure ne peut enlever aux Etats Membres le droit de vote. En matière de vote, aucune considération ne peut, en 1964, justifier que l'on porte atteinte à la pratique selon laquelle chaque Etat a droit à une voix ou que l'on accorde à un ou à plusieurs Etats un droit de veto économique.

11. En ce qui concerne la procédure de conciliation avant le vote, M. Waldron-Ramsey signale que la conciliation a toujours été la règle dans toutes les réunions des Nations Unies. Aucune résolution des Nations Unies n'est adoptée avant que ses auteurs et ses adversaires éventuels n'aient essayé de trouver un terrain d'entente. Cette pratique de conciliation avant le vote a marqué toutes les conventions constitutionnelles des Nations Unies. D'ailleurs, la Charte tranche la question, sans équivoque possible, au paragraphe 1 de l'Article 33. Le commerce et le développement donnent lieu à des différends, tout comme les problèmes du colonialisme ou de la violation de l'intégrité territoriale. La procédure proposée est donc superflue. Le comité spécial doit également « constituer une base suffisante pour l'adoption de recommandations relatives à des propositions concrètes prévoyant des mesures qui affectent de manière substantielle les intérêts économiques ou financiers de certains pays » (*ibid.*). Le sens de ces mots n'est pas clair : ils peuvent être interprétés comme accordant de manière détournée, à certains Etats, le moyen d'exiger un droit de veto économique avant d'accéder à une recommandation de la Conférence ou du Conseil. Le Gouvernement de la République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar ne saurait accepter que l'on modifie la Charte des Nations Unies d'une manière qui pourrait entraîner la destruction de l'ONU. Le Conseil de sécurité a déjà illustré de manière concluante le danger qu'il y a à accorder un droit de veto à certaines nations. Compte tenu de l'équilibre des forces en 1964, seules deux puissances membres du Conseil de sécurité, l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique, peuvent à juste titre se prévaloir du droit de veto. Il faut veiller à

ne pas commettre pour le nouvel organe à créer, les mêmes erreurs que pour le Conseil de sécurité. Même si l'on donne à certaines puissances un droit de veto économique, cela ne signifie pas automatiquement que ces puissances accepteront les recommandations de la Conférence et du Conseil et les considéreront comme obligatoires. Jusqu'au jour où sera négocié et mis au point un traité établissant clairement les fondements juridiques et les pouvoirs de coercition de la nouvelle instance internationale sur les membres signataires, les recommandations du nouvel organisme ne pourront avoir que la valeur juridique des résolutions de l'Assemblée générale. Logiquement, il faudrait créer rapidement, par traité, une organisation internationale du commerce. Alors, seulement, on pourra considérer que l'esprit de la Conférence de La Havane a été définitivement exercé.

12. Le représentant de la République-Unie conclut ses observations préliminaires en déclarant que sa délégation souhaiterait que l'on reconnaisse au plus tôt, de manière officielle, l'existence du groupe des 77 pays peu développés. Il convient avec le Secrétaire général qu'une plus grande cohésion des pays peu développés favorisera la coopération économique à l'échelle mondiale et bénéficiera à tous les Etats Membres, à condition que le système des Nations Unies se montre capable de donner forme et expression à cette coopération dans une perspective universelle.

13. M. CHANDERLI (Algérie) dit que l'Algérie n'a malheureusement pas participé à la vigoureuse expansion économique mondiale de 1963 dont fait état l'introduction à la deuxième partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1963* (E/3902 et Add.1 à 3). D'ailleurs, l'Algérie ne possède pas de données suffisamment précises pour pouvoir faire une évaluation de son développement économique et agricole. Le Gouvernement algérien ne pense pas que son expérience puisse être utile aux autres nations, mais il est convaincu qu'elle favorisera la recherche d'une solution aux problèmes des autres pays.

14. La production agricole a évolué différemment suivant les produits en 1963. Grâce à de bonnes conditions atmosphériques, aux efforts des travailleurs agricoles et aux mesures adoptées par le gouvernement dans le domaine social, la production céréalière et fruitière a augmenté. La production vinicole a été inférieure à la moyenne des années précédentes. Dans les industries extractives, seule la production de pétrole et de gaz a continué d'augmenter, mais cette augmentation a été quelque peu limitée par la capacité des canalisations d'évacuation. Une diminution de 13% a été enregistrée pour tous les autres produits miniers. Plusieurs causes expliquent cette diminution : le marché international, notamment le marché du minerai de fer, l'épuisement des réserves de phosphates, et d'autres causes non économiques. D'autre part, on a enregistré une diminution générale dans tous les secteurs de l'économie et un ralentissement général de l'activité par rapport aux années qui ont précédé immédiatement l'indépendance.

15. La diminution des investissements également fait sentir ses effets. Moins de 21% des montants que l'on espérait voir affecter aux investissements ont, en fait,

été utilisés et, sur cette quantité, 50 % seulement peuvent être considérés comme ajoutés à l'économie algérienne. Le programme d'investissement de 1963 n'a eu que des effets limités sur le marché de l'emploi. Le chômage et le sous-emploi, qui affectent près de 45 % de la population masculine active, restent un problème majeur.

16. On a donc constaté en Algérie un ralentissement de l'activité économique, un accroissement du chômage et une baisse de la productivité, sauf dans quelques secteurs.

17. Ces vicissitudes intérieures ont eu également des répercussions sur le commerce extérieur de l'Algérie. Par rapport aux années qui ont précédé l'indépendance, le commerce extérieur a été mieux équilibré, plus sain et plus diversifié géographiquement. Les importations ont diminué de plus de 40 % par rapport à 1961, tandis que les exportations ont augmenté de plus de 57 %. Cette balance positive est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord, la diminution de la production de certains produits de base spécialement conçus pour l'exportation — tels que le vin et les minéraux — et la désorganisation des anciens circuits commerciaux n'ont pas, comme on le craignait, entraîné de forte réduction des recettes globales d'exportation. L'accroissement des exportations de pétrole et de gaz a largement compensé la diminution des exportations de vin et de minéraux. Il y a eu ensuite la diminution des importations, qui tient à diverses raisons : le ralentissement de l'activité économique a réduit les achats de biens d'équipement, tandis que la transformation des structures de la consommation consécutive au départ d'une grande partie de la population, d'origine européenne principalement, qui détenait la majeure partie du pouvoir d'achat du pays, ainsi que les mesures prises par le gouvernement, ont fortement limité la consommation. Le commerce extérieur est également en voie de diversification : en dehors des accords commerciaux signés avec le Gouvernement français, plusieurs accords commerciaux ont été signés, notamment avec la Yougoslavie, la Bulgarie, la Roumanie, l'URSS, la Suisse, la République arabe unie et, plus récemment, le Royaume-Uni.

18. Un autre facteur qui agit sur le développement économique et social de l'Algérie est l'existence de deux économies distinctes : une économie de marché dans le Nord, qui est relativement riche, moderne et industrialisé, et une économie de subsistance dans le Sud, principalement agricole. A l'exception de quelques petites enclaves, le Sud exige un effort considérable de modernisation. Malheureusement, les chômeurs du Sud sont attirés par les enclaves industrialisées et viennent constituer un prolétariat dans les faubourgs des villes, où ils vivent à la limite du minimum vital. Cela pose de graves problèmes sociaux.

19. Le gouvernement s'efforce de résoudre les problèmes sociaux et économiques en faisant appel à la solidarité nationale qui, faute de fonds suffisants, se manifesterait essentiellement par le déploiement d'énergie physique. L'empreinte du colonialisme cède peu à peu la place à des structures nouvelles dans la perspective de la politique socialiste du pays. L'Algérie n'est pas encore en mesure de tirer pleinement parti des raffineries de pétrole, des usines sidérurgiques, des sucreries ni des tanneries actuellement en construction. Elle dépendra encore pen-

dant de nombreuses années des capitaux et des techniciens étrangers. Le Gouvernement algérien est très sensible à l'appui, à l'aide et à la compréhension qu'il a trouvés auprès d'un grand nombre de nations amies.

20. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a certes été un événement historique, en ce sens qu'elle a fait suite à une résolution fondée sur le désir de 77 pays en voie de développement épris de justice sociale. Les débats sur les droits de l'homme au Comité social rappellent sans cesse la longue lutte de l'homme pour la liberté. Le monde est à la veille d'un nouveau combat, car il s'agit de donner à tous les hommes des chances égales de développement économique et social, de progrès, de dignité et de liberté dans les relations internationales.

21. Le Secrétaire général a fait observer, à juste titre, que la Conférence a donné une impulsion puissante aux Nations Unies. Quelles que soient les difficultés techniques que pose le compromis réalisé dans l'Acte final, il faut s'efforcer de conserver les idées dont s'inspirent les recommandations qui y sont formulées. Il est peut-être prématuré d'examiner au Conseil toutes les conséquences des recommandations de la Conférence sur le plan institutionnel, mais il faut espérer que l'Assemblée générale sera en mesure d'en donner l'interprétation qu'il convient à sa dix-neuvième session.

22. En ce qui concerne le projet de résolution révisé, la délégation algérienne attache une importance particulière au troisième alinéa du préambule et au paragraphe 3 du dispositif.

23. M. KOLB (Autriche) limitera ses observations à trois points : la nécessité d'une action internationale en faveur des pays en voie de développement, certaines limitations d'ordre psychologique aux actions dans ce domaine, et la nécessité d'une utilisation rationnelle des institutions internationales existantes et à créer.

24. Sur le premier point, personne n'ignore qu'une action internationale et des politiques économiques énergiques seraient venues à bout de la crise de chômage qui a sévi à la fin des années vingt. Or, on laisse s'établir une situation grosse de complications politiques qui menèrent le monde droit à la catastrophe. Il se pourrait que le monde soit maintenant dans une situation semblable, à cette différence près que le mal est maintenant le sous-développement au lieu du chômage. Les pays qui ont de l'expérience et des ressources bien développées devraient donc adopter des politiques coordonnées et ingénieuses pour résoudre le problème du sous-développement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit être, pour les pays industriels, le point de départ d'un effort conscient de cette nature.

25. Sur le deuxième point, il serait vain de nier qu'il existe un problème qu'il convient d'identifier clairement au moment où l'on demande aux pays industriels de faire davantage pour les pays en voie de développement en matière d'assistance et de commerce. Dans de nombreux pays industrialisés, la réponse aux exhortations du gouvernement en faveur des pays en voie de développement dépend de deux facteurs : l'utilisation que fait le pays intéressé de l'aide qu'on lui apporte et la mesure

dans laquelle la majeure partie de la population bénéficie de cette aide. Dans ces questions, l'opinion publique peut freiner aussi puissamment que la situation budgétaire les initiatives d'un ministre des finances en matière d'assistance. L'action internationale que la situation actuelle exige se traduirait pour les pays industrialisés par l'abandon de certaines subventions et la réduction ou l'abrogation des droits de douane protecteurs, taxes compensatoires et dispositions du même ordre. L'industriel renoncera plus volontiers à ses privilèges s'il est sûr que ces privilèges ne passeront pas tout simplement à un autre industriel dans un pays lointain; de même les travailleurs accepteront plus facilement de voir leur emploi menacé par des importations de pays à bas salaires s'ils sont sûrs que cela servira non pas tout simplement à augmenter les bénéfices de quelques-uns mais, au contraire, à relever les salaires dans les pays en voie de développement.

26. Sur le troisième point, M. Kolb dit que, en plus de sa contribution au financement du nouveau mécanisme qui doit être créé pour le commerce et le développement, le Gouvernement autrichien devra encore assumer une part des frais d'un nouveau mécanisme national correspondant et ceux de sa représentation aux conférences internationales. Le gouvernement trouvera certainement le moyen de faire face à ces charges supplémentaires, mais le problème du personnel qualifié demeure. Il est indispensable d'éviter les doubles emplois et le chevauchement des réunions. M. Kolb espère que le Conseil retiendra les suggestions du Secrétariat général et examinera le fonctionnement et l'efficacité du mécanisme existant afin de savoir ce dont il dispose déjà lorsqu'il instaurera un nouveau mécanisme. La délégation autrichienne espère que le Conseil recevra des suggestions pratiques de la part du Secrétariat et pourra inscrire l'examen de ces questions à son ordre du jour.

27. M. ZEVALLOS (Equateur) dit que les besoins des zones critiques du monde ont rendu nécessaire la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La lenteur de la croissance économique de l'Amérique latine est due en grande partie au développement défavorable du secteur extérieur. Alors qu'en 1953 cette région a fourni aux pays industrialisés 20,2% des produits de base dont ils avaient besoin, en 1960, cette proportion était tombée à 15,1%. Cet état de choses se traduit par un déficit constant de la balance des paiements que l'aide financière extérieure ne compense pas. La nécessité sans cesse croissante d'importer des biens d'équipement ne peut être entièrement satisfaite et le développement économique de l'Amérique latine s'en trouve retardé. La situation est la même dans d'autres régions en voie de développement.

28. L'action des Nations Unies a permis de réunir la Conférence sur le commerce et le développement dans le dessein d'améliorer la situation des pays en voie de développement par une réorganisation du commerce mondial et l'établissement d'un système de coopération internationale. Les principales recommandations de cette Conférence sont celles qui concernent l'accès plus large des produits primaires et des articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement aux marchés

des pays développés (E/CONF.46/139, annexes A.III.6 et A.III.7); les mesures en vue de favoriser les échanges commerciaux entre les pays en voie de développement (*ibid.*, annexe A.II.5), les mesures de promotion des échanges, y compris l'établissement, dans le cadre du nouveau mécanisme proposé, d'un centre d'information commerciale et d'étude des marchés (*ibid.*, annexe A.II.4); les mesures spéciales destinées à protéger les produits primaires contre la concurrence des produits synthétiques (*ibid.*, annexe A.II.7); et la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel (*ibid.*, annexe A.III.1). Reconnaissant que l'on aurait toujours besoin de compensation financière, la Conférence a approuvé une recommandation à ce sujet (*ibid.*, annexe A.IV.17); M. Zevallos propose que les commissions économiques régionales procèdent aux études nécessaires pour l'application pratique de cette recommandation. Il convient également de signaler l'intérêt de la recommandation sur la transformation graduelle du Fonds spécial en un fonds d'équipement (*ibid.*, annexe A.IV.8) et la recommandation tendant à ce que les pays développés fournissent aux pays en voie de développement un concours financier minimal net égal à 1% de leur revenu national (*ibid.*, annexe A.IV.2). La délégation de l'Equateur espère que cette coopération financière s'établira indépendamment du niveau général de l'assistance déjà accordée par les pays développés aux pays en voie de développement. Ces derniers pays se sont félicités de la décision des pays à économie planifiée de fixer des objectifs quantitatifs à leurs importations en provenance des pays en voie de développement. Il est nécessaire d'avoir une organisation qui mette ces recommandations en œuvre et pose de nouveaux principes pour remplacer des idées révolues. L'Equateur est disposé à prêter son concours à la nouvelle organisation proposée.

29. Le groupe des 77 pays a maintenu son unité en dépit des pressions qui ont été exercées sur lui, notamment pendant les derniers jours de la Conférence. M. Zevallos espère que cette unité demeurera dans d'autres domaines et en d'autres occasions.

30. Bien que les recommandations de la Conférence ne répondent ni à toutes les exigences ni à toutes les aspirations des pays en voie de développement, elles laissent entrevoir une période plus prospère pour la plus grande partie de l'humanité.

31. Il conviendrait que le Conseil prenne acte de l'Acte final et du rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les transmette à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session.

32. M. SALMAN (Irak) dit qu'il y a eu de toute évidence quelques légères améliorations dans la situation économique mondiale et que l'ensemble des pays en voie de développement ont bénéficié d'une amélioration de leurs termes de l'échange. Cependant, comme le Secrétaire général l'a fait observer (1320^e séance), les progrès de l'expansion sont encore entravés par des imperfections fréquentes dans toutes les régions, et l'écart entre riches et pauvres reste le problème essentiel du moment.

33. Pour l'Irak, l'année 1963 a été marquée par une diminution considérable de la production nette, le recul

le plus fort étant intervenu dans le secteur agricole; bien que les recettes pétrolières aient augmenté de 15%, le revenu national a diminué de 2%. Devant cette situation, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes: nationalisation des entreprises financières et industrielles, vaste plan de développement économique et social. Les difficultés de l'Irak, comme celles des autres pays en voie de développement, nécessitent l'assistance et la coopération de la communauté internationale tout entière et des pays développés spécialement.

34. L'accession récente à l'indépendance d'un grand nombre de nations et l'accroissement de la population de tous les pays en voie de développement ont rendu encore plus impérieuse la nécessité d'une action internationale.

35. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a donc été convoquée en vue d'éliminer les obstacles à l'expansion des pays en voie de développement et de réduire l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement en établissant de nouveaux principes pour régir les échanges internationaux et les relations économiques, dans l'intérêt de tous. Bien que ses résultats soient en deçà de ce que les pays en voie de développement avaient espéré, certaines dispositions essentielles ont été prises dans la bonne direction. La Conférence a montré qu'il n'y a pas d'expansion possible pour les pays en voie de développement sans amélioration des termes de l'échange et qu'une telle expansion est indispensable au développement économique continu de l'ensemble de la communauté internationale. Elle a également reconnu que, là où il existe des inégalités, c'est invariablement au détriment du plus faible, c'est-à-dire des pays en voie de développement. Insistant sur l'importance du commerce en tant qu'instrument de développement, la Conférence a adopté plusieurs recommandations, parmi les plus importantes desquelles il faut relever la recommandation sur les mesures financières supplémentaires en vue de compenser les fluctuations des termes de l'échange et celle qui invite les pays développés à réserver 1% de leur revenu national pour aider les pays en voie de développement.

36. Le résultat politique le plus important de la Conférence est que les 77 pays ont fait cause commune dans leur détermination d'assurer des conditions de vie convenables à leurs populations. Pour eux, la Conférence marque le début d'une ère nouvelle dans le domaine de la coopération internationale pour le commerce et le développement, et ils considèrent une telle coopération comme un instrument décisif pour éviter la division du monde entre riches et pauvres.

37. La Conférence a eu deux résultats essentiels: elle a établi une série de principes pour remplacer la conception traditionnelle des relations commerciales et elle a recommandé l'établissement d'un mécanisme institutionnel chargé de poursuivre ses travaux. Elle ouvre donc véritablement une voie nouvelle. Le représentant de l'Irak recommande au Conseil d'adopter le projet de résolution E/L.1056/Rev.1.

38. M. COSÍO VILLEGAS (Mexique) rappelle qu'au moment où l'ONU vit le jour, les cinq grandes puissances qui avaient supporté le poids de la guerre pensaient que

c'était à elles qu'il revenait principalement, sinon exclusivement, de gouverner le monde. Cette attitude s'est traduite par la création du Conseil de sécurité en tant qu'organe de gouvernement suprême, par l'établissement de sièges permanents au sein de ce Conseil et par la conception selon laquelle les cinq puissances en question devaient prendre d'un commun accord toutes les décisions importantes, y compris la décision d'amender la Charte.

39. Des changements se produisirent peu après la Conférence de La Havane, si bien qu'il ne reste plus à l'heure actuelle que deux grandes puissances, dont les divergences paraissent insurmontables. L'efficacité du gouvernement du monde par une minorité s'est trouvée de ce fait en grande partie compromise. L'action de l'unique groupe important d'Etats indépendants, à savoir les 20 pays d'Amérique latine dont les voix, à l'époque, représentaient 39% du total des votants a toutefois permis de rectifier la mauvaise perspective historique dans laquelle l'Organisation se trouvait à sa naissance; car, sans les pays d'Amérique latine, l'Assemblée générale aurait été incapable d'arriver aux décisions pour lesquelles une majorité des deux tiers est requise. A la Conférence monétaire et financière des Nations Unies tenue à Bretton Woods en juillet 1944, les pays d'Amérique latine furent les seuls à demander que les pays en voie de développement aient une part dans l'administration de la BIRD et du FMI et ils se sont énergiquement opposés à la suggestion selon laquelle les décisions de ces institutions devaient être prise par un système de vote pondéré. Ces pays, avec leur bloc de 20 voix, furent également à l'origine de la transformation de l'Assemblée générale qui, simple groupe de discussion au début, est devenue un organe efficace de direction à la majorité. Dans cette dernière tâche, ils ont bénéficié de la sympathie et de l'appui des pays arabes et asiatiques et ils se sont réjouis lorsque les pays d'Afrique sont entrés dans l'Organisation, faisant ainsi pencher la balance en faveur d'un gouvernement mondial dans lequel c'est la majorité qui compte.

40. Les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont fait l'effet d'un miracle, car il s'agit de l'un des rares événements qui se soient produits à l'encontre de toute logique et de toute raison, qui aient déjoué toutes les prévisions, infirmé tous les précédents historiques et contredit l'histoire elle-même. Lorsque, il y a sept ans, l'idée de convoquer une réunion mondiale pour traiter des problèmes du commerce mondial fut lancée pour la première fois au Conseil, personne ne savait quels problèmes la Conférence traiterait ni qui y participerait. Une proposition aussi confuse ne recueillit aucun appui et le Conseil ne l'examina même pas. Or, l'atmosphère s'est modifiée si rapidement que, cinq années plus tard, le Conseil décidait, par sa résolution 917 (XXXIV), de réunir la Conférence. La Conférence a pris une telle importance qu'elle en est venue à oublier qu'elle devait son existence au Conseil, si bien qu'elle ne semble pas avoir tenu suffisamment compte de l'effort accompli par le Conseil, puis par l'ensemble des organisations des Nations Unies, en vue d'en assurer le succès.

41. L'unique bon présage pour la Conférence fut l'énergie apportée à sa préparation. Malgré cela, il

paraissait que de trop nombreux obstacles s'opposaient à son succès : tout d'abord, l'ampleur même de la réunion; en second lieu, l'ordre du jour, chargé d'une énorme variété de problèmes au sujet desquels on manquait d'informations, de connaissances et d'expérience; enfin, les préparatifs faits par chaque groupe de pays. Les pays d'Amérique latine, par exemple, n'ont pas tenu moins de quatre réunions consacrées en majeure partie à définir la position de leur groupe. Le fait que des positions furent ainsi définies était un facteur d'insuccès pour la Conférence, car plus nettement un pays définit sa position, plus inconciliable apparaît ensuite la position des autres.

42. Malgré tous ces éléments défavorables, il s'est créé à la Conférence une base de compréhension mutuelle qui a permis l'adoption d'un grand nombre de recommandations. Même dans les rares cas où l'accord ne s'est fait que sur le principe et non sur ses modalités d'application, la volonté d'aboutir à un accord s'est traduite par le fait que des experts ou de petits groupes ont été chargés de trouver une formule qui soit acceptable pour tous. Dans l'ensemble, les recommandations de la Conférence contiennent des idées, des observations, des plans, des explications ou même de simples suggestions, dont la masse forme une source d'idées et de sujets de réflexion qui ne tarira pas avant de nombreuses années.

43. M. WEBER (Luxembourg) déclare que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a marqué une étape capitale dans les relations internationales. L'Acte final couvre un ensemble très vaste de questions, et il importe de ne pas simplifier à l'excès et de ne pas tirer des conclusions hâtives. C'est pourquoi M. Weber se bornera à certaines remarques préliminaires.

44. La Conférence a éclairé d'un jour nouveau les principaux problèmes des relations économiques mondiales et elle a fait apparaître la volonté générale de mieux organiser la coopération internationale dans l'avenir. Les efforts même les plus systématiques et les mieux coordonnés ne pourront réussir pleinement s'ils ne rencontrent pas un terrain favorable; et toutes les ressources des pays les plus riches ne pourront pas apporter de solution durable aux problèmes du sous-développement si l'on ne fait pas jouer au maximum l'effet multiplicateur des investissements.

45. Le Secrétaire général de la Conférence a souligné avec raison la cohésion des pays en voie de développement à la Conférence, et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a exprimé l'opinion que la tension entre le Nord et le Sud revêt au moins autant d'importance que la tension entre l'Est et l'Ouest. De toute façon, cette cohésion s'est traduite par un esprit de compromis remarquable grâce auquel certaines des recommandations les plus importantes ont été acceptées par des pays dont l'appui est indispensable; l'expérience de l'après-guerre a prouvé en Europe que rien d'utile ne peut être accompli sans le concours de toutes les parties intéressées.

46. En ce qui concerne l'organisation des travaux dans les vastes domaines du commerce et du développement, la délégation du Luxembourg a été vivement impres-

sionnée par les réflexions du Secrétaire général. Il faudra veiller à ce que les nouveaux organismes, dont la création a été préconisée par la Conférence, n'engendrent pas une trop grande dispersion des efforts; il est par conséquent nécessaire de rechercher les meilleures méthodes de coordination entre les organismes nouveaux et ceux qui existent déjà. Le rôle coordonnateur du Conseil est donc appelé à prendre de l'ampleur.

47. La délégation du Luxembourg approuve pleinement le projet de résolution révisé (E/L.1056/Rev.1) et se réjouit qu'il ait obtenu l'adhésion unanime du Conseil.

48. M. THAJEB (Indonésie) dit que l'unité réalisée par les pays en voie de développement à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été incontestablement un sujet de surprise pour beaucoup de pays développés. Les pays en voie de développement savaient, auparavant, faire bloc sur certaines questions, mais chacun avait tendance à envisager le développement sous l'angle de ses propres problèmes qu'il souhaitait voir résoudre selon ses propres vues. Si ces pays ont réussi à s'élever au-dessus de leurs intérêts nationaux immédiats, c'est qu'ils partagent le même sort et espèrent le même avenir. Leur unité est devenue une réalité et le problème du développement devra être désormais considéré comme intéressant l'ensemble du monde.

49. La Conférence a obtenu d'importants résultats. C'est pourquoi le représentant de l'Indonésie s'associe à l'hommage rendu par de précédents orateurs à ceux qui ont contribué à ce succès. Elle a défini avec plus de précision les problèmes économiques qui se posent aux pays en voie de développement, elle a fait apparaître les liens essentiels entre le commerce international et le rythme du développement et elle a amené tous les pays participants à reconnaître la nécessité de créer un climat international propre à favoriser la croissance des pays en voie de développement. Les principes devant régir le commerce international qui ont été adoptés par la Conférence fraient la voie à l'établissement dans l'avenir d'une nouvelle structure du commerce mondial. La Conférence a réalisé certains progrès vers la définition de principes applicables aux grands secteurs du commerce des produits de base, à la création de débouchés pour les produits manufacturés et semi-ouvrés des pays en voie de développement et au transfert des ressources; si ces principes se traduisent en actes, ils seront certainement profitables aux pays en voie de développement. L'accord le plus important est celui qui a été réalisé sur la création de nouveaux organismes qui offriront la possibilité de poursuivre le dialogue entre les pays en voie de développement et les pays développés. La Conférence a marqué le début d'une ère nouvelle dans l'évolution de la coopération internationale. Pour ces motifs, la délégation indonésienne est reconnaissante au Conseil d'avoir unanimement appuyé le projet de résolution.

50. M. HILL (Chambre de commerce internationale), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que, avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'ouverture des négociations commerciales internationales sous les auspices du GATT, l'année

1964 revêt une importance exceptionnelle pour la CCI. En 1963, la CCI a consacré la majeure partie de ses activités nombreuses et variées à assurer, directement ou indirectement, le succès de ces deux entreprises. Après des consultations prolongées avec ses membres dans le monde entier, elle a approuvé à l'unanimité une série de recommandations à l'adresse de la Conférence, qui portaient sur presque tous les points importants de l'ordre du jour; de même, elle a présenté aux Parties contractantes au GATT un certain nombre de suggestions pratiques.

51. Le point le plus important que la CCI a signalé à la Conférence est qu'il fallait veiller à encourager l'entreprise privée et les investissements privés, tant sur le plan national que sur le plan international. C'est là, à son avis, qu'est en effet la clé de la croissance future, car ni l'aide publique ni le commerce dirigé ne peuvent à eux seuls combler le fossé entre les aspirations économiques et les ressources réelles. La CCI a décidé de compléter ses recommandations sur ce point par une grande étude sur les rôles respectifs et l'interdépendance du financement privé et du financement public; M. Hill espère pouvoir donner des précisions sur cette étude en 1965. La CCI mènera de front les autres études qu'elle a déjà entreprises en collaboration avec la BIRD et avec l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les garanties multilatérales qui doivent être accordées aux investissements privés et sur l'arbitrage des différends en matière d'investissements entre organismes publics et firmes privées. Le rapport qui vient d'être publié sur les moyens propres à stimuler les courants internationaux de capitaux privés (E/3905) correspond aux vues de la CCI sur la question.

52. La délégation de la CCI à la Conférence a aidé la troisième Commission de la Conférence à élaborer des conclusions au sujet d'une question technique importante, celle des relations entre armateurs et affréteurs, et du rôle des conseils d'affréteurs. Elle espère qu'une coopération étroite et fructueuse ne manquera pas de s'instaurer entre la CCI et le nouvel organisme qui sera créé pour poursuivre l'utile œuvre de la Conférence.

53. Le succès des négociations commerciales du GATT a été d'une grande importance, non seulement pour les pays participants, mais pour l'ensemble du monde; la CCI s'est donc efforcée d'aider les négociateurs à surmonter les principales difficultés auxquelles ils se heurtaient, et elle espère que le programme d'action qu'elle a présenté au GATT pourra encore aider les gouvernements intéressés à aboutir rapidement à un accord.

54. Il est plusieurs autres domaines dans lesquels la CCI a été particulièrement active en 1963. Au cycle d'étude qu'elle a organisé à l'intention des banquiers d'Asie et à la douzième session de sa Commission des affaires d'Asie et d'Extrême-Orient, qui ont eu lieu l'un et l'autre à Téhéran en avril 1964, des conclusions pratiques ont été dégagées au sujet du rôle des établissements financiers.

55. Les travaux de la CCI en matière d'assistance technique aux pays en voie de développement ne cessent de s'amplifier; ces travaux, des recherches sur les tech-

niques de promotion des exportations et des études de marchés la rendent tout particulièrement apte à collaborer avec des centres internationaux d'information commerciale et de promotion des échanges. La CCI a également poursuivi activement ses études sur les brevets et elle prépare actuellement une étude générale sur l'ensemble du problème des brevets et la diffusion des techniques dans l'intérêt des pays en voie de développement.

56. L'année 1963 a été marquée par un progrès rapide de l'utilisation du système des carnets en douane, institué par le Conseil de coopération douanière, en liaison avec la CCI, à l'effet de faciliter l'importation temporaire en franchise des échantillons commerciaux, du matériel d'emballage, etc. La CCI espère que les conventions internationales pertinentes seront bientôt signées par tous les Etats Membres de l'ONU.

57. Le prochain congrès biennal de la CCI aura pour thème principal le progrès du monde grâce à la coopération. M. Hill espère être parvenu à montrer au Conseil que la coopération — et par là il faut entendre la coopération dans un esprit réaliste — est devenue la préoccupation majeure de la CCI dans sa recherche de solutions aux problèmes qui sont communs aux gouvernements et aux entreprises privées. Ainsi que le dernier Congrès de la CCI l'a souligné, c'est là, et là seulement, qu'est la voie du progrès mondial.

58. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) constate avec satisfaction que le Conseil a été unanime à appuyer le projet de résolution révisé relatif au rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui constitue un point de la plus extrême importance. Toutefois, le paragraphe 4 du dispositif n'est pas entièrement satisfaisant; le rapport de la Conférence et l'Acte final sont adressés avant tout au Conseil qui, par conséquent, est tenu, en vertu de la Charte, de prendre en considération toutes les recommandations qu'ils contiennent. Comme le temps presse, la délégation du Royaume-Uni est néanmoins disposée à accepter le texte actuel. Sir Keith Unwin exprime sa gratitude à tous ceux qui ont pris part à la rédaction de la résolution et redit que son gouvernement est résolu à poursuivre ses efforts dans les directions où l'on aura le plus de chances d'aboutir à des résultats pratiques pour les pays en voie de développement.

59. Répondant au représentant de la République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar, il déclare que la délégation du Royaume-Uni n'a pas l'habitude de chercher à induire le Conseil en erreur; il n'émettrait pas non plus une suggestion de cet ordre à l'endroit d'une autre délégation.

A l'unanimité, le projet de résolution E/L.1056/Rev.1 est adopté.

60. Le PRÉSIDENT déclare que l'examen du point 4 est terminé et il propose que le Conseil renvoie le point 5 au Comité économique.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 15.